Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260903-202645-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et 3 septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 27 août 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 14

Etaient présents	Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Frédérique BELLARD NARDONE, Nathalie MÉLOU, Cyril COLLIN, Nicolas TANGUY, Aude BRETON, Éva JOSSELIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés	Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Thomas JOUAN donne pouvoir à Nathalie MÉLOU Benjamin BUREL donne pouvoir à Richard LE CARRÉ
Secrétaire de séance	Éva JOSSELIN

✓ Devis Le Cam menuiserie façade de placard coulissante – Rénovation énergétique de l'école

Délibération 2026-45

M. Nicolas Le Gonidec, 3ème adjoint, présente au conseil le devis de l'entreprise Le Cam menuiserie (Trégueux) relatif à la fourniture et la pose de façade de placard coulissante toute hauteur dans le cadre de la rénovation énergétique, soit un montant total de 1 348,00 € HT, et 1 617,60 € TTC

Entendu l'exposé de M. Le Gonidec

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** le devis de l'entreprise Le Cam menuiserie pour un montant de 1 348,00 € HT, soit 1 617,60 €TTC
- **Autorise** Mme La Maire à signer le devis correspondant

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260903-202645-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ



La secrétaire,
Éva JOSSELIN

